



Semaine du 30 janvier 2023 au 05 février 2023

N° 276



Nouvelle présidence, nouvelle gouvernance.

Assemblée Générale du CSN - 24 & 25 janvier 2023.

Que de fois avons-nous entendu, voire prononcé : « Que fait le CSN ? », « A quoi sert-il ? », « Où va l'argent de nos cotisations ? »

Afin de créer du lien entre les notaires, les instances du notariat et la Tour-Maubourg, notre Présidente Sophie Sabot-Barbet a souhaité mettre en place une nouvelle commission dédiée à la Cohésion notariale, en plus des cinq commissions actuelles : Déontologie-discipline, Europe, Economie de la profession, Formation et médiation, ou encore Entreprise notariale.

Annelise MAUPILÉ a choisi de siéger au sein de la commission Europe.

Pour ma part, j'ai fait le choix de la nouveauté en intégrant cette nouvelle commission dédiée à la Cohésion notariale.

S'agissant d'une nouveauté, tout est à créer et notre première réunion a eu pour objectif de définir les missions et le rôle des 31 membres qui la composent (délégués du CSN et de l'Assemblée de liaison).

Cette commission a tout d'abord une mission de relais : relayer régulièrement les messages du CSN, interroger les instances, les confrères, se déplacer dans les offices et dans les instances, assurer le dialogue avec les délégués de l'assemblée de liaison, faciliter la participation des délégués de Cour aux réunions locales en y inscrivant des sujets à l'ordre du jour.

Elle a également une mission de contributeur : recueillir les observations du terrain, les partager en assemblée générale du CSN, procéder à des enquêtes pour les autres commissions, et proposer des sujets d'investigation.

Ses membres auront donc un rôle transversal de facilitateur et de « Missi dominici » (sans les côtés coercitifs des envoyés Carolingiens).

Nous serons à l'écoute et nous irons au-devant de vous tous, sans empiéter sur le rôle des autres délégués, mais avec cette volonté de notre Présidente de faciliter les relations intra-professionnelles.

Comme vous le lisez, le CSN se veut plus que jamais à vos côtés pour vous aider dans votre quotidien professionnel.

Olivier VARIN
Délégué de la Cour au CSN



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



LIBERTÉ D'INSTALLATION DES NOTAIRES : RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

En application de l'article L. 462-4-1 du Code de commerce, l'Autorité de la concurrence lance deux consultations publiques en vue d'élaborer deux nouveaux avis sur la liberté d'installation des notaires et des commissaires de justice, et de proposer une révision des cartes arrêtées en 2021.

Afin de contribuer aux nouveaux avis et propositions de cartes des zones d'installation d'offices de notaires et de commissaires de justice, les acteurs intéressés sont invités à répondre aux questionnaires accessibles en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous avant le 2 mars 2023.

[Questionnaire pour les notaires](#)



SAVE THE DATE

Vous avez participé au programme de Consolidation du maillage territorial proposé par le CSN ?

Retenez la date du 1er juin 2023 pour une réunion plénière à Paris.



RECRUDESCENCE DES PIRATAGES INFORMATIQUES ET DES CYBER-ATTAQUES

Compte tenu de l'inventivité des fraudeurs, des réflexes de prudence doivent être adoptés par tous les notaires et les collaborateurs.

Il convient d'être sensibilisé à la détection d'anomalies ou de comportements suspects, en particulier (liste non limitative) :

- des appels téléphoniques de prétextus clients, exigeant la réalisation d'opérations inhabituelles ou urgentes,
- des demandes orales de prise en main à distance des postes informatiques par de prétextus techniciens de société informatique,
- des blocages intempestifs du système informatique de l'étude ou des anomalies de fonctionnement des postes.

Par ailleurs, des pratiques de base doivent être rappelées et régulièrement partagées au sein de chaque office, notamment :

- l'extinction des postes informatiques en dehors des heures de bureau et lors des pauses,
- le retrait de la clé REAL des PC en l'absence d'utilisation, et sa mise en sécurité,
- les mises à jour des antivirus.

La prévention et la vigilance demeurent les protections les plus efficaces.



RENCONTRES DDFIP OFFICES

Dans le cadre du partenariat entre notre Chambre et les DDFIP, des réunions techniques auront lieu dans chacun des trois départements à destination des offices (un notaire et un collaborateur par office).

CALVADOS :

Mardi 28 février 9h30 et jeudi 2 mars 9h30
DDFiP place Gambetta - Caen.

Merci de bloquer dans votre agenda la date qui vous convient le mieux et d'adresser votre réponse à :

ddfip14.pgf.particuliers@dgfip.finances.gouv.fr

ORNE :

Jeudi 9 mars à 14h30
Amphithéâtre de la cité administrative, place Bonet - Alençon.
Merci de confirmer votre présence avant le 2 mars à :
veronique-v.hubert@dgfip.finances.gouv.fr

MANCHE :

Mardi 28 mars de 9h30 à 12h30



ACCORD DE BRANCHE : LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

La délégation patronale des notaires et les six organisations syndicales représentatives de salariés dans la branche, réunis en Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), ont conclu le 15 décembre 2022 un accord relatif à la lutte contre le harcèlement au travail dans le notariat, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

Cet accord de branche rappelle non seulement les définitions du harcèlement moral et sexuel mais prévoit également la mise en place :

- d'actions de prévention : sensibilisation, formation, information et procédure d'alerte ;
- de dispositifs de soutien aux victimes : soutien psychologique, document d'information relatif à la lutte contre le harcèlement au travail qui sera prochainement mis en ligne sur le portail intranet de la profession.

Le dispositif d'écoute téléphonique accessible gratuitement à tous les salariés du notariat est d'ores et déjà en place depuis le 1er janvier 2023 au numéro suivant : **01 70 95 94 47**.

Le 15 décembre 2022, les partenaires sociaux de la branche ont également signé deux autres textes :

- Le premier relatif à la composition des commissions paritaires de branche :

Avenant n°48 à la Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 dans sa rédaction issue de l'accord du 16 décembre 2021 – Modification des articles 30, 40, et 41 de la convention collective ;

- Le second portant modification de l'accord de branche du 19 novembre 2020 afin de le mettre en conformité avec une jurisprudence récente qui n'autorise pas à porter à 35h le temps de travail d'un salarié à temps partiel :

Avenant n°1 à l'accord de branche du 19 novembre 2020 relatif au complément d'heures par avenant temporaire au contrat de travail à temps partiel.

Le département des Relations sociales est à la disposition des notaires employeurs qui souhaiteraient des précisions sur ces textes.

[20221215-accord-de-branche-harcelement-au-travail.pdf](#)

[20221215-avenant-n48-du-15-decembre-2022.pdf](#)



PLATEFORME DE DÉCLARATION DE SINISTRE

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ici](#).



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS

Les Archives départementales du Calvados ont pris en charge la conservation des archives hypothécaires antérieures à 1956 des bureaux du Calvados : Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-L'Evêque et Vire.

Certains registres seront immobilisés sur une partie de l'année 2023 pour des opérations de numérisation et de classement.

Vous pouvez adresser vos demandes en ligne via le site de la Préfecture du Calvados - Rubrique : Contactez les archives.



LIVRAISON DES CARTES PRO ET TABLEAU 2023

Le tableau des notaires de la cour d'appel de Caen et votre carte professionnelle pour l'année 2023 arriveront dans vos études par voie postale en début de semaine prochaine.



ALLOCATION VACANCES 2023

Téléchargez votre demande d'allocation vacances 2023, ci-dessous.

Date limite de dépôt à la Chambre : 6 mars 2023

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Nouveauté : L'attestation d'employeur doit désormais être rédigée et signée par l'employeur sur papier à entête de l'office.

Les dossiers de demande de bourse d'études associée à l'aide sportive ne seront disponibles que fin avril 2023.

[dos-av-2023.pdf](#)



CHANGEMENT D'ADRESSE

- Initialement situé au 72 rue Saint Jean à Bayeux, l'office notarial de Me GAUDART a déménagé au 29 rue Larcher à Bayeux.



3ème JOURNÉE DE LA PRATIQUE NOTARIALE INTERNATIONALE

Vous trouverez, en pièce jointe, le programme pour la 3ème JPNI qui se déroulera à Nantes le 9 mars 2023.

Le thème de cette journée sera le suivant : « La circulation internationale des actes : comment s'y retrouver ? ». Le colloque peut être suivi en présentiel ou en visio.

Programme et inscription ci-dessous.

[programme-jpni-nantes-9-mars-2023-002.pdf](#)

CLÉS REAL

22
FÉVR.

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Février

09

ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC
LES CONSULTANTS DU CRIDON
DE PARIS

Mars

07

LE PARCOURS ZP (zéro papier) -
Journée 2 : 07/03 et Journée 3 :
23/05/2023

09 - 10

ANGLAIS JURIDIQUE
APPLIQUÉ AU NOTARIAT -
Intensif - 9 et 10 mars 2023
(10h)

16

ASPECTS LIQUIDATIFS DES
RUPTURES ENTRE CONCUBINS
ET PARTENAIRES DE PACS

22 - 23

SÉMINAIRE OBLIGATOIRE
NOTAIRE NOUVELLEMENT
NOMMÉ - 22 et 23 mars 2023
(2 jours)

30

PASSER EN MODE ENTREPRISE

Avril

06

LE STATUT DU FERMAGE :
Contours et détours

Mai

05

BIOÉTHIQUE, PMA, ADOPTION ET
ÉTAT CIVIL : Le rôle du notaire en
matière de filiation

11

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS :
détection, outils et solutions

Juin

08

LA MÉDIATION, L'ALLIÉE DU
NOTAIRE

15

EXONÉRATION DUTREIL :
Transmission de société ou
d'entreprise par succession et
donation

20

TABLEAU DE BORD - JOURNÉE
COMPTABLE SIMPLIFIÉE ET
ACTUALISATION DU TARIF

Septembre

12

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET
TRANSMISSION DE
L'ENTREPRISE AGRICOLE

Octobre

10

ACHETER HORS MARIAGE :
anticipation du partage

Novembre

24

ACTUALITÉS DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE, PLUS-VALUES
PROFESSIONNELLES ET
CHANGEMENTS DE RÉGIMES
FISCAUX



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Clerc actes courants - droit de la famille

Manche

Clerc rédacteur actes courants

Calvados

Collaboratrice juriste

Calvados

Négociatrice immobilière

Calvados

Stage étudiant en L3 droit

Calvados

Date à déterminer

Stage BTS conventionné

Manche

Du 9 mai au 23 juin 2023

Alternances BTS collaborateur juriste notarial

Calvados - Manche

2023-2025

Stage découverte de 2de

Calvados

du 19 au 23 juin 2023

VIE DE LA COMPAGNIE

26

JANV.

Nomination de Me Josselin RICHARD, notaire salarié

Office notarial de Me Simon TOUZEAU, Bretteville-sur-Odon

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

Communauté de communes Cingal - Suisse Normande

AGENDA DES ÉLUS

06

FÉVR.

Matin : Rencontre entre les membres du Bureau de la Chambre et les représentants de la CRPCEN.

Après-midi : Réunion des membres du Bureau de la Chambre.

SUCCESSIONS

Calvados :

MARIE LUCETTE
FIOT MICHELLE CHRISTIANE
TANNE PIERRE
PASQUINELLI JEAN LOUIS
NOËL André
QUESNOT Lucien Paul René
TANGUY Charlotte
MANVIEU Philippe
LHONOREY JEAN-YVES
ANDRÉ OLAIZOLA
POURNY Marie Christine
MAUREY NÉE JONES Anne,
Louise, Georgette
MARQUET CLAUDE
FOLLAIN -HAUGUEL Monique
madeleine berthe
HÉRISSON Pascal
JONQUET Andree
NEAUD NEE CALIGNY Gilberte
HARAMBAT Guy
PORIER GEORGES
BACCOT Martine
SULLE GEORGES
BRUMENT Johnny
CAMUS DIDIER
CROZAT MONIQUE
DESSENCE MONIQUE
NICOLAS NÉE FOUCAULT
JOSETTE
LE TOULLOUZER OU
LETOULLOUZER JOSETTE
WEINSTEIN JOSETTE
COTTIN Lysiane

Manche :

LANGENAIS Yves Victor Louis
LEGAMBIER Lucienne
MABIRE Octave
LEROYER DANIEL
LENOEL Yvette
LAMACHE Kevin
JORE Pierre
REGNIER MARTINE
LEFLAMAND MAURICE
LEJOLLY JACQUES

Orne :

DAGUERRE JEAN PIERRE
CORNUE Ernestine
MESNIL Marthe

Autres :

GAHIE GNEZEHON
LANGLER William



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)